

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIIN 2024

Le 26 juin 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : M. Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Sébastien MONTALBAN, Mmes Florence PAYS et Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Ecole	21/05/2024	Arrêté n° 40/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à Madame la Directrice de l'Ecole le 31 mai 2024 à l'occasion d'une exposition à la salle des fêtes.
Achat	22/05/2024	Signature du devis de EURL SMAT d'un montant de 12 840,00 € pour l'achat d'une remorque réfrigérée de 9 m3.
Alignement	27/05/2024	Arrêté de voirie portant alignement au droit de la parcelle ZI 108, 24 rue des Vignères.
Personnel communal	11/06/2024	Arrêtés n° 42 à 50/2024 portant attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à tous les agents municipaux.
Personnel communal	11/06/2024	Arrêté n° 51/2024 portant avancement d'échelon à la durée unique de Madame Nathalie RODDIER à compter du 21 juin 2024.
Association	11/06/2024	Arrêté n° 52/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à la Pétanque Limonoise le 22 juin 2024 à l'occasion d'un tournoi en doublette.
Associations	11/06/2024	Arrêté n° 53/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à La Parenthèse le 29 juin 2024 à l'occasion d'une soirée théâtre.
Devis	12/06/2024	Signature d'un devis de la SEMERAP d'un montant de 1 982,29 € pour le changement du moteur d'entraînement du dégrilleur de la station d'épuration des Bravards.

Devis	13/06/2024	Signature d'un devis de SOLUTION PRO d'un montant de 271,18 € pour l'achat d'assiettes et de couteaux pour la salle des fêtes.
Travaux	13/06/2024	Arrêté n° 54/2024 portant restriction de la circulation Rue du Bois pendant les travaux de réfection de la chaussée par l'entreprise PARRA du 13 au 14 juin 2024.
Association	19/06/2024	Autorisation de camper au stade de foot et d'utiliser les sanitaires lors d'un séjour radeaux sur l'Allier du 26 au 28 juillet 2024.
Devis	19/06/2024	Signature d'un devis de l'électricien Julien THOMAS, d'un montant de 528,29 € pour le changement de la VMC du logement 1bis Rue des Rameaux.
Associations	24/06/2024	Arrêté n° 55/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire aux vétérans de l'USL, le 06 juillet 2024 à l'occasion d'un tournoi de football.
Devis	26/06/2024	Signature d'un devis de 1386,00 € TTC de M. Fontaine, Géomètre, pour le bornage du morceau de terrain qui est vendu à M. et Mme MILLEVILLE.
Devis	26/06/2024	Signature d'un devis de 240,00 € TTC de l'entreprise PARRA pour le nivellement de la place devant l'arrêt de bus au Port de Ris.

II-1°) Aménagement de la Place de l'Eglise lancement des appels d'offre :

Monsieur le Maire explique que la consultation des entreprises a été lancée lundi 24 juin sur le site centre officiel.

La parution dans le journal aura lieu le 27 juin 2024.

Les entreprises ont jusqu'au 17 juillet 2024, 12h00 pour déposer les offres.

L'ouverture des plis auront lieux le 19 juillet 2024 à 14h00.

II-2°) Tableau annuel d'avancement de grade :

Monsieur le Maire explique que pour l'année 2024, un agent technique à la possibilité d'un avancement de grade au 1^{er} août 2024.

Il est actuellement adjoint technique et serait nommé adjoint technique principal de 2^{ème} classe. (Environ + 5 € brut/mois)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'avancement de grade de cet agent.

II-3°) Création et suppression de poste :

Monsieur le Maire explique que suite à l'avancement de grade d'un agent il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial et de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent :

- De supprimer au 1^{er} août 2024 l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet,
- De créer au 1^{er} août 2024 l'emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

II-4°) Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau tableau des effectifs au 1^{er} août 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le tableau des emplois suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Agent titulaire		Agent non titulaire	Durée Hebdomadaire de service (nombre d'heure et minutes)
			Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet		
Filière administrative						
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1			35h
Adjoint administratif	C	1		1		27h
Filière Technique						
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1			35h
Adjoint technique	C	1	1			35h
Adjoint technique	C	1		1		27h30
Adjoint technique	C	1		1		30h
Adjoint technique	C	1			1	11h
Adjoint technique	C	1			1	27h
Filière Médico-sociale						
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1			35h
TOTAL		9	4	3	2	

II-5°) Tour de garde des élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024 :

Monsieur le Maire fait un tour de table pour préparer les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024.

TRANCHE HORAIRE	SCRUTIN DU 30 JUIN 2024	SCRUTIN DU 07 JUILLET 2024
08h00 à 11h00	- Matéo MOREL - Astrid ZANUTTO - Muriel DELAGE - Anthony FAVIER	- Matéo MOREL - Anthony FAVIER - Loïc MORTHON - Laurence SOULERAS
11h00 à 14h00	- Florian DE OLIVEIRA - Laurence SOULERAS - Loïc MORTHON	- Matéo MOREL - Sébastien MONTALBAN - Muriel DELAGE
14h00 à 18h00	- Stéphanie BURIAS - Florian PARRA - Matéo MOREL	- Astrid ZANUTTO - Stéphanie BURIAS - Florian PARRA

Monsieur le Maire sera Président du bureau de vote.

II-6°) Déclassement du domaine public Place de la Fontaine :

Monsieur le Maire présente la demande d'un habitant de la Commune de régularisée sa situation au vu du cadastre. En effet une partie de sa propriété a été construite sur le domaine public. Il convient donc de lui vendre ce morceau qui est utilisé par ses soins depuis de très nombreuses années.

Monsieur le Maire indique également qu'un fossé communal qui ne sert plus, se trouve au milieu de cette propriété. Il convient également de le vendre. Ce fossé a été bouché par le demandeur avec autorisation de la mairie.

M. Anthony FAVIER propose de prendre contact avec le notaire de l'époque pour vérifier l'acte de vente et s'assurer que ce bout de terrain apparait.

M. le Maire indique que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclasser la partie du domaine public et autorise la vente.

III-1°) Fongibilité des crédits 2024 – comptabilité M57 :

Monsieur le Maire explique que suite à l'adoption du budget M57, la faculté est donnée au CM de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusions des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent la fongibilité des crédits pour l'année 2024.

III-2°) Décisions Modificatives du Budget Commune :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de créer une ligne budgétaire « travaux en régie » pour les travaux de rénovation du logement 3 rue du Bois et ceux de la garderie.

Ils avaient été initialement prévus en Investissement.

Il faut les basculer en fonctionnement pour les paiements et en fin d'année ils seront ajoutés aux investissements avec les frais de personnel qui en découlent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des Crédits Supplémentaires sur le budget de l'exercice 2024.

III-3°) Tarifs de location de la remorque réfrigérée :

Monsieur Loïc MORTHON explique qu'il faut fixer les tarifs de location de la remorque réfrigérée.

Un débat a eu lieu en commission.

Les tarifs suivants ont été proposés :

Pour les particuliers de la Commune, 50 € la journée et 100 € le week-end.

Pour les particuliers extérieurs de la Commune 100 € la journée et 180 € le week-end.

Mme Astrid ZANUTTO et M. Matéo MOREL annoncent les tarifs d'autres communes.

Les tarifs proposés par Limons sont bien placés.

M. Loïc MORTHON propose de fixer les mêmes tarifs aux habitants et aux associations de Limons mais avec gratuité de la 1^{ère} location pour les associations

Mme Laurence SOULERAS aimerait que la priorité soit donnée aux habitants de la Commune.

M. Loïc MORTHON explique qu'il a eu une demande d'un pizzaiolo de Thiers pour une location à la semaine.

Mme Laurence SOULERAS se fixe comme objectif 2 000 € par an de location.

M. Matéo MOREL indique que le flocage se fera en fin de semaine.

M. Loïc MORTHON propose de fixer la caution à 2 000€ et la location à la semaine à 300 €, du lundi au vendredi.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, fixent les tarifs suivants :

- Pour les particuliers de la Commune : 50 € la journée et 100 € le week-end.
- Pour les associations limonoises : 50 € la journée et 100 € le week-end avec la 1^{ère} location gratuite.
- Pour les particuliers extérieurs à la Commune : 100 € la journée et 180 € le week-end.
- Location à la semaine, du lundi au vendredi : 300 €.
- Caution : 2 000 €

III-4°) Mise à jour des statuts de la CCPL :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Commune a mis à jour ses statuts.

La compétence supplémentaire « développement touristique » doit être modifiée comme suit :

Ajout d'un item « Schéma d'itinéraires cyclables pour le développement des mobilités douces autour de la voie verte » ;

- Suppression de la mention « hors entretien courant » du sixième item qui se trouve rédigé ainsi : « Création, aménagement et gestion des aires de camping-cars » ;

- Ajout d'un item « Création, aménagement et gestion d'une maison de site touristique » ;

- Ajout d'un item « Création et aménagement d'équipements touristiques permettant la valorisation du territoire et de son environnement ».

Suppression des mentions « Soutien à la » et « dans le cadre du Domaine Royal de Randan » du premier item qui se trouve rédigé ainsi : « Mise en œuvre d'une programmation culturelle et artistique » ;

- Restitution aux communes du « Soutien aux publications et travaux de recherche concourant à la valorisation du territoire et de son patrimoine, dans toutes ses spécificités (culturelle, historique, géographique, traditions, pratiques sociales et événements festifs) » ;

- Suppression de la mention « saison culturelle » au troisième item qui se trouve rédigé ainsi : « Soutien ou organisation de manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure communautaire ».

La compétence « Eau », inscrite par erreur matérielle dans les compétences supplémentaires est déplacée dans les compétences obligatoires, conformément au CGCT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent la mise à jour des statuts.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission Finances et Affaires Générales :

Madame Laurence SOULERAS explique qu'un rendez-vous a eu lieu avec le sénateur Éric GOLD pour le financement du projet de commerce.

Il en ressort la possibilité de confier le projet à un bailleur social comme OPHIS qui financera le projet mais la Commune ne sera donc pas propriétaire du bâtiment et ne pourra pas choisir et gérer les occupants.

M. Loïc MORTHON trouve dommage car il n'y a pas la possibilité de choisir.

M. Le Maire explique que pour le moment il a réussi à obtenir des propositions de subvention à hauteur de 50% du coût du projet.

Il indique que début septembre il aura des rendez-vous pour d'autres subventions.

M. le Maire explique qu'il existe aussi ASSEMBLIA qui est comme un bailleur social mais qui laisse la gérance à la collectivité. La zone de Julhiat Est à Aigueperse appartient à ASSEMBLIA

M. Anthony FAVIER trouve dommage que le bâtiment qui serait construit n'appartiendrait pas à la Commune, que la Commune sera à l'initiative du projet mais qu'au final rien ne lui appartiendra.

Mme Laurence SOULERAS propose d'étudier les 2 possibilités.

Commission Scolaire et Culturelle :

La Commission ne s'est pas réunie.

Mme Astrid ZANUTTO indique que le conseil d'école a eu lieu mardi 25 juin. A notamment été abordé le fait que l'école de Luzillat ne fait pas de fête de l'école en fin d'année, les élus et les enseignements n'ont pas le même point de vue.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER étant absent, Monsieur Florian DE OLIVEIRA fait un point sur la réunion de la commission qui a eu lieu le 18 juin 2024.

- Un devis de 6 500€ a été établi pour les travaux sur le réseau d'eau pluvial de l'impasse de la Chanat.
- Des devis ont été établis pour l'aménagement de la grange pour un montant de 6 100 € pour la création d'une dalle.
- Concernant la cuve de récupération d'eau aux ateliers municipaux des nouveaux devis ont été établis pour un montant de 9 600 €.
- Les travaux du cimetière sont terminés.

- L'ancien tracteur tondeuse sera mis en vente sur le bon coin au prix de 6 000€.

Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON explique que la propriétaire du bar a examiné le projet qu'elle approuve. Elle va le présenter aux banques.

Concernant le distributeur de pizza, il faut relancer le commerçant à chaque paiement, une proposition de prélèvement automatique lui a été faite afin de régler ce problème.

M. Loïc MORTHON propose de baisser le prix de la redevance mensuelle si le prélèvement est mis en place. Mme Laurence SOULERAS n'est pas d'accord avec cette proposition. Mme Stéphanie BURIAS explique que si le commerçant ne le demande pas il n'y a pas lieu de revoir le montant de la redevance. M. Loïc MORTHON explique qu'il voulait montrer que la Commune est prête à faire un geste. Mais tant que le commerçant ne fait pas de demande, rien ne sera changé.

Un dépôt Mondial Relay va être installé sur la place de la mairie contre le mur des garages municipaux. Aucun frais ne sera nécessaire, il suffit juste de fournir une prise électrique. Le distributeur fera 5m de long. La redevance pourrait s'élever à 10€ mensuel/m² soit 600€/an. Les membres du conseil acceptent l'installation du dépôt Mondial Relay.

Commission fêtes, sports et associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA explique qu'une réunion de préparation pour la fête du saumon a eu lieu le 04 juin dernier. Les animations sont réservées, le matériel est prêt. La soirée sera animée par Patrick FRADIN et un repas plancha est prévu.

IV -2°) Communications du Maire :

Déplacement d'un transformateur aux Baraques : Afin d'effectuer le branchement d'un bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques il y a lieu de déplacer le poste électrique déjà présent. Un plan est présenté. Le conseil accepte mais souhaite voir si l'emplacement peut être légèrement modifié.

Zone Revitalisation Rurale : La commune a été classée en Zone de Revitalisation Rurale.

Elagage : Un devis pour l'élagage du noyer aux ateliers municipaux a été signé. L'intervention aura lieu à l'automne.

Mariage : Monsieur le Maire étant absent ainsi que plusieurs adjoints, un élu devra célébrer le mariage prévu le 03 août prochain.

Cérémonie du 14 juillet : Elle se déroulera dimanche 14 juillet à 10h15.

Scouts : Des scouts ont demandé la permission de passer une nuit au stade lors de leur randonnée Radeaux sur l'Allier le 20 août au soir.

IV -3°) Questions diverses :

Aucune question diverse.

La séance est levée à 21h39.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons